Union française Contre les Nuisances des Aéronefs
Membre de fecna

Toulouse, le 1er mars 2017

Communiqué

Le PPBE en question

L'UFCNA, l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs, est l'organisation nationale qui regroupe les principales fédérations et associations françaises de défense de l'environnement, de protection de la qualité de vie et de la santé des riverains des aéroports et des populations survolées.

L'UFCNA soutient la procédure lancée par la Convergence Associative et participe à son action juridique, c'est à dire la mise en cause de l'Etat français dans l'application de la directive n° 2002/49/CE.

En effet, l'Ile-de-France qui centralise plus de la moitié du trafic aérien est particulièrement impactée par le trafic de ses trois principaux aéroports, Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et Le Bourget. Le reste du trafic est réparti de façon inégale sur les aéroports régionaux dont certains sont particulièrement touchés par la pollution sonore.

En Ile-de-France, comme dans les autres régions, les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) lorsqu'ils existent sont tous hors délai, sont minimalistes et ne permettent pas d'envisager un avenir meilleur pour les riverains et les populations survolées.

Suite aux décisions de justice qui seront rendues, l'UFCNA étendra ses actions sur l'ensemble du territoire et poursuivra l'Etat français concernant les aéroports accueillant plus de 50.000 mouvements et qui n'ont pas encore produit de PPBE conforme.

Chantal BEER-DEMANDER 06 25 43 22 33